

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

06 2022 59

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du

: 29 septembre 2022

Convocation du

: 22 septembre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice

: 27

Présents

: 17

Votants

: 23

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

Administration Générale : Présentation du rapport d'activités 2021 de la SPL SEGAPAL

<u>Présents</u>: Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Joël Aubernon, Annick Pantel, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Sophie Gaguin, Harris Reneman, Philippe Casamayor, Jean-Pierre Cottaz.

Représentés:

Annie Maciocia a donné procuration à Caroline Terrier Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon Lionel Chevrolat a donné procuration à Sergio Mancini Jean-Marc Curtet a donné procuration à Bertrand Vermorel Nathalie Thimel-Blanchoz a donné procuration à Jean-Pierre Cottaz Elodie Brelot a donné procuration à Christine Perez

Absents: Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Anne Le Guyader, Cyril Langelot

Secrétaire de Séance : Véronique Cortinovis

Vu les articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des Collectivités Territoriales,

Le rapporteur présente le rapport d'activités 2021 de la SPL SEGAPAL (Gestion des Espaces Publics du Rhône Amont), tel qu'approuvé par son Conseil d'Administration par décision du 7 Mars 2022.

L'Assemblée Générale de la SEGAPAL, réunie le 13 juin 2022, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2021 et les opérations traduites dans ces comptes.

La commune de Beynost est actionnaire de la SPL SEGAPAL, et représentée à ce titre à l'assemblée spéciale par Monsieur Sergio MANCINI.

Pour mémoire, la SPL SEGAPAL est détenue à 100 % par des collectivités territoriales, et exerce son activité exclusivement pour le compte de ses actionnaires, sur leur territoire.

Son capital a été porté à 699 949 € en 2016, réparti entre vingt collectivités actionnaires.

Dix-huit administrateurs siègent au Conseil d'Administration et une assemblée spéciale, composée de 14 représentants, réunit les actionnaires dont la part de capital ne leur permet pas d'être directement représentés au Conseil d'Administration, ce qui est le cas de Beynost. En 2020, l'Assemblée spéciale s'est réunie quatre fois.

Outre l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration qui détermine les orientations de l'activité de la société, le Comité d'Orientation et de Suivi (COS) étudie les dossiers relatifs au suivi de l'entreprise (R.H., financier, opérations) et la Commission d'Appels d'Offres (CAO) examine les candidatures dans le cadre des appels d'offres.

La SPL SEGAPAL emploie 69 salariés permanents, jusqu'à 110 en haute saison, répartis en 4 services opérationnels : Gestion des espaces naturels et surveillance, gestion des infrastructures et du patrimoine, développement et exploitation, restauration du fleuve Rhône.

Domaines de compétences :

- Gestion des espaces naturels et agricoles
- Surveillance des espaces naturels publics
- Aménagement et maîtrise d'ouvrage déléguée d'études et de travaux
- Gestion des services et équipements publics (sportifs, de loisirs)
- Développement du tourisme local
- Pédagogie de l'environnement
- Encadrement d'activités sportives nautiques et terrestres.
- Animations et événements
- Gestion de la ressource en eau

Afin de se conformer aux évolutions des normes en vigueur, la SPL SEGAPAL a passé avec succès son audit de renouvellement de certification ISO 9001 en octobre 2021 pour 3 ans.

Quatre indicateurs évaluent les inégalités entre femmes et hommes dans les entreprises sous la forme d'une note sur 100. L'index égalité professionnelle femmes-hommes pour l'exercice 2021 s'élève à 93 sur 100.

Accusé de réception en prétecture 001-210100434-20221004-AG2022_59-DE Date de télétransmission : 04/10/2022 Date de réception préfecture : 04/10/2022

La SPL SEGAPAL intervient actuellement dans le cadre d'une convention de Délégation de Service public d'une durée de 4 ans (2019-2022) avec pour mission :

L'exploitation et l'animation du Grand Parc Miribel Jonage et l'entretien de la piste mode doux de l'Anneau bleu et ses haltes sur les berges du canal de Jonage, qui consiste à



Sécuriser l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise en qualité et en quantité



Gérer les crues du Rhône : écrêter les crues sur l'île et protéger les riverains du canal



Conserver, restaurer les potentialités écologiques des milieux aquatiques



Accueillir et sensibiliser les publics

Les recettes d'activités :

En 2021, les recettes d'activités s'élèvent à 1 682 K€. Elles sont supérieures à celles de 2020, mais inférieures de 12% à celles de 2019 (année de référence, ante Covid).

Activités individuelles: Arrêtées au 15 mars 2021, les recettes ont repris progressivement au 1er mai 2021. Le confinement se traduisait par une perte de recette de -19 K€ au 30 juin. La reprise s'est réalisée avec des contraintes de distanciation sociale qui limitent le nombre d'entrées à 1 200 personnes pour L'atol', mais le recul de ces recettes est principalement dû à la météo et la mise en place du pass sanitaire: Entrées ATOL -38.6% (- 112K€).

A noter une progression significative des recettes «Golf» de +23 % (+45K€).

<u>Activités Groupes Entreprises</u> : les recettes n'ont généré que 149 K€ de CA en 2021 contre 242 K€ au 31/12/2019.

Activités Groupes Enfants: les recettes sont supérieures à celles de 2019 (+16%) pour l'ensemble des activités, soit 338 K€ en 2021. Ces valeurs permettent de se rapprocher des objectifs fixés et ainsi d'obtenir le reversement de 100% de la subvention d'équilibre liée aux groupes sociaux. Le montant de la subvention d'équilibre comptabilisé pour l'exercice 2021 est de 3 705K€.

Les principales dépenses concernent : le personnel (2 253 K€), les achats (233 K€), l'entretien (720 K€), les prestations (739 K€), les fluides (195 K€).

La SPL SEGAPAL a su se réorganiser sans cesse afin de conserver un équilibre budgétaire de plus en plus difficile à atteindre.

Mandats du Symalim : études et travaux

Rénovation d'équipements sanitaires, mises en conformité, plan de gestion forestière, viaRhôna.....

Mise en œuvre d'une démarche expérimentale de gestion des déchets au Grand Parc Miribel Jonage dans le cadre d'un Appel à manifestation Citéo

COLLECTIVITES	MISSIONS	CHIFFRE D'AFFAIRES
METROPOLE LYON	Entretien accès Sud Parc Olympique Lyonnais	246 K€
	Entretien parc technologique St-Priest	143 K€
	Surveillance lac des eaux bleues	183 K€
	Surveillance captage Crépieux Charmy	16K€
3СМ	Animation COPIL NATURA 2000	11 K€
	Entretien espaces verts	4 K€
MEYZIEU	Brigade équestre	12 k€
NIEVROZ	Entretien espaces verts	4 K€
VAULX-EN-VELIN	Brigade équestre	4 K€
VILLETTE D'ANTHON	Entretien sentier bords du Rhône	4 K€

Résultats pour l'année 2021 :

Résultat Net : -26 589 €

Produits d'exploitation : 6 672 K€ Produits Frais Généraux : 224 334 €

- De compte de résultat 2021 s'établit à 6 895 k€ en charges et à 6 869 k€ en produits, pour un résultat net de -26 k€. La nouvelle configuration, intégrant les recettes et les dépenses de l'ex régie depuis l'exercice 2019, se traduit par une augmentation des charges et des produits de l'ordre de 2 400 K€ à 3 000 K€. Cette valeur correspond approximativement aux charges directes de l'ex régie hors rémunération.
- De résultat d'exploitation 2021 s'élève à -199 k€, soit un deuxième exercice déficitaire correspondant aux périodes COVID. Le résultat cumulé depuis début 2019, première année de la nouvelle DSP, est égal à -282K€ (la délégation contribue fortement à ce résultat).

Ce résultat négatif reste encourageant au vu du déroulement de l'exercice 2021 (Covid et météo). Il confirme la gestion saine de la SPL SEGAPAL et ses efforts de gestion sur un périmètre contraint. Les conditions d'application de cette DSP obligent à trouver chaque année de nouvelles marges de productivité pour atténuer l'augmentation des charges qui ne sont pas compensées.

Le développement de la SPL SEGAPAL se traduit par une évolution des activités hors DSP. Le professionnalisme des équipes est reconnu par les actionnaires qui, de fait, sollicite la SPL pour de nouvelles missions.

La nouvelle direction réaffirme sa volonté de s'organiser afin de s'adapter au mieux aux enjeux fixés par les actionnaires. Les différents départs permettront une réorganisation et seront source de dynamisme pour développer la société.

Accusé de réception en préfecture 001-210100434-20221004-AG2022_59-DE Date de télétransmission : 04/10/2022 Date de réception préfecture : 04/10/2022

Il est proposé au Conseil Municipal d'acter la présentation du rapport annuel 2021 des activités de la SPL SEGAPAL, tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

ACTE la présentation du rapport d'activités 2021 de la SPL SEGAPAL.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

Le Maire,

Caroline TERRIER

Accusé de réception en préfecture 001-210100434-20221004-AG2022_59-DE Date de télétransmission : 04/10/2022 Date de réception préfecture : 04/10/2022